

## COUP DE GEL SUR LES SALAIRES !

Le patronat de la branche a encore une fois fait la preuve de leur archaïsme en matière sociale.

Sur la prévoyance, au lieu d'essayer de comprendre, voire de prévenir, l'augmentation du nombre d'incapacités temporaires de travail (*arrêts maladie de plus de 90 jours*), les organisations patronales préfèrent piocher les réserves du régime dé-cès. Beaucoup moins sollicité fort heureusement. Ainsi elles ne risquent pas de se voir reprocher leurs responsabilités dans la dégradation de l'état de santé de leurs salarié-e-s, et se voir imposer l'ouverture de négociations sur l'amélioration des conditions de travail.

En matière salariale, il en va de même. Lors de la dernière réunion paritaire, le patronat a proposé une hausse de la valeur du point de **0,76%** (*le point passant de 3,322 à 3,346 €*), conjuguée à une modification des indices de rémunération à la hausse pour les coefficients 120 à 220, et à la baisse pour les autres.

Cette mini refonte de la grille de rémunération n'a pas d'autre but que de limiter l'augmentation des salaires minima :

- **+0,95%** en moyenne pour les employés ;
- **+0,05%** en moyenne pour les Techniciens/Agents de Maîtrise ;
- **+0,01%** pour les cadres.

Les cadres seront ravi-e-s d'apprendre que les 4 premiers niveaux de leur catégorie sont en dessous du



Plafond Mensuel de la Sécurité Sociale (PMSS qui équivaut à 3 129 €) qui sert de base à leur cotisation retraite spécifique.

Le coefficient 120 serait donc porté à **1 445,47 €** soit **+ 0,09€** au-dessus du SMIC. A ce niveau là, ce n'est plus une augmentation, c'est une aumône !

Il est évident que cette proposition a créé la colère au sein des délégations syndicales, ce qui a offert le prétexte nécessaire à la

délégation patronale pour quitter la table de négociation.

Tout cela démontre bien un refus de reconnaître la complexification des tâches à accomplir, de la de la polyvalence croissante, des multi-activités imposées à de plus en plus de salarié-e-s de la branche.

Il est grand temps de réagir, et comme seul rien n'est possible, il y a un vrai besoin que l'ensemble des salarié-e-s s'unissent, et s'organisent en syndicat, dans leurs intérêts communs face à un patronat qui les spolie des richesses qu'ils/elles créent.

**POUR ÊTRE PLUS FORT, SYNDIQUEZ-VOUS CGT !**

### Bulletin d'adhésion

Nom et prénom : \_\_\_\_\_

Adresse personnelle : \_\_\_\_\_

Code postal : \_\_\_\_\_ Ville : \_\_\_\_\_

Tél. : \_\_\_\_\_

Courriel : \_\_\_\_\_

Nom entreprise : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Code postal : \_\_\_\_\_ Ville : \_\_\_\_\_

Secteur d'activité : \_\_\_\_\_

Catégorie professionnelle (cocher la case correspondante) :

- |                                  |                                     |                                            |
|----------------------------------|-------------------------------------|--------------------------------------------|
| <input type="checkbox"/> Employé | <input type="checkbox"/> Technicien | <input type="checkbox"/> Agent de maîtrise |
| <input type="checkbox"/> Cadre   | <input type="checkbox"/> Ingénieur  |                                            |

**A retourner par courrier à l'adresse située à gauche.**